

6-112-67



M. Ballog	no ordre	159	(adresse inconnue)	22.37
Allan Currie	" "	258		3.33
Maurice Doucet	" "	274		13.52
Vincent du Tomasso	" "	314		45.25
Jack Eimer	" "	343		7.94
Gilbert Gareau	" "	407		3.33
Armand Gagnon	" "	432		41.50
Jean Pierre Godbout	" "	439		1.79
Michel Gurrassimenko	" "	451		26.52
Jerry Horodocki	" "	476		11.01
René Jubinville	" "	515		74.13
Charles Labonté	" "	572		12.55
Emile Labonté	" "	573		47.91
Philippe Laplante	" "	608		8.32
T.F. Lofstrand	" "	636		20.24
Aldège Laforets	" "	638		33.05
Luisa Normak	" "	647		62.78
Mme. Roger Lemaire	" "	660		27.24
Richard Leduc	" "	663		12.55
Windfried Mahlick	" "	734		12.55
J. O'Brien	" "	779		29.98
Guy Palardy	" "	801		7.26
Edmond Piercy	" "	812		12.55
Jean Guy Proulx	" "	842		40.74
Camille Coursolx	" "	868		30.56
Roger Courval	" "	869		9.48
M. Gadouais	" "	870		34.34
André Steinhaut	" "	950		20.14
Serge G. Troubetzkoi	" "	1000		128.38
Tibor Z ank	" "	1043		3.33

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée



Georges Rodard
Secrétaire Trésorier

Roland Fex Maire

3-1-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois janvier mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six décembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée



3-1-68

Il est résolu que monsieur Henri Terreault soit nommé conducteur des travaux de déboisement au lac Labelle, sur les lots numéros 18, 19 et 20 du rang "H" Canton de Joly .

Et que monsieur Gérard Valiquette soit nommé conducteur des travaux de déboisement sur le chemin du lac Caribou.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministre de l'Agriculture et de La Colonisation de bien vouloir accorder à monsieur Joseph Brousseau les lettres -patentes pour le lot numéro 12 du rang X 1 Canton La Minerve, lot qu'il détient comme complément aux lots numéros; 38, 39 et 40 sur lesquels il demeure dans le rang "G" et le rang "H" de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Guy Lauzon, loyer de scie mécanique	\$ 4.80	^
André Paiement, loyer de camion, construction de chemins	72.00	^
Edgar Leblanc, Loyer de camions, tracteur et chargeur	279.42	^
Maitre de Postes de Labelle, timbres assurance chômage	83.88	^
Corporation du Comté de Labelle, ent. Chemins de comté	516.24	^
Ministre du Revenu, régime des rentes	10.00	^
Ministre du Revenu, rentes pour décembre 1967	128.84	^
Oscar Saindon, Travaux de chemins	15.00	^
Gustave Paradis, travaux de forges	3.45	^
Jean St-Cyr, loyer de scie mécanique, chemins	33.60	^
Napoléon Francoeur, " " "	14.40	^
Gérard Valiquette, " " "	14.40	^
La Revue Municipale, abonnements pour l'année 1968	35.15	^

TRAVAUX D'HIVER
1967-68
du 4 au 31-12-67

Gérard Valiquette	\$241.11	^	Auguste Lauzon	\$ 200.94	^
Philippe Lauzon	266.57	^	François Labonté	74.54	^
Jean Paul Brassard	221.72	^	Napoléon Francoeur	178.63	^
Henri Terreault	284.11	^	Alcide Boivin	114.59	^
Raoul Francoeur	203.81	^	Edgar Leblanc	53.58	^
Paul. E. Francoeur	169.95	^	André Paiement	26.79	^
Guy Lauzon	194.59	^	Marcel Labelle	41.68	^
Jean Frappier	94.20	^	Armand Rock	26.79	^
Lucien Frappier	99.68	^	Roger Bisson	101.18	^
Yvon Cormier	172.33	^	Edouard Léonard	33.64	^
Claude Brousseau	66.96	^	Michel Brousseau	147.94	^
Robert Brousseau	156.91	^	Jean St-Cyr	119.03	^

Adoptée

BUDGET 1968

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses pour l'année 1968 de La Corporation Municipale du C canton de Joly s'établissent comme suit ;

DEPENSES :

Entretien de chemins d'hiver(1967-68)	\$8,170.00
" " " d'été (1968)	7,000.00

3 -1-68

BUDGET 1968
(suite)

Salaire du secrétaire-trésorier	\$3,720.00
Rémunération des membres du conseil municipal	1,200.00
Enlèvement des déchets aux lacs Labelle, Cameron des Sucrieries, Brochet et Caribou	1,550.00
Taxe au Conseil de Comté pour l'année 1968	692.00
Remboursement sur dette Ministère de La Famille	500.00
" " " Assistance publique Min. Santé	500.00
Prime Assurance responsabilité civile et patronale	560.00
Confection du rôle d'évaluation et dépenses élection	500.00
Vérification des livres et documents	200.00
Contribution au Régime des Rentes	200.00
Loyer de l'Hotel de Ville, téléphone etc.	250.00
Intérêts sur emprunt temporaire	350.00
Abonnement et bon de garantie	31.00
Loyer de barrage et quai	50.00
Inspecteur du bâtiment	75.00
Papeterie de bureau, téléphone longue distance protec- tion incendie, dons, souscriptions, entretien quai-barrage	600.00
Contribution au Centre d'Accueil de Labelle	4,000.00
Remboursement d'emprunt temporaire	6,000.00
Travaux d'hiver à exécuter	3,000.00
Imprévu	197.00
Total	\$ 39,645.00

REVENUS:

Taxe de vente provinciale 2% du Ministère du Revenu	\$ 1,750.00
Octroi pour entretien de chemins d'hiver	8,470.00
Permis de construction	75.00
Enlèvement des déchets	1,750.00
Octrois; re travaux d'hiver 1967-68 (Affaires Municipales)	8,600.00
" Emprunt de chemins d'hiver	2,000.00
Total	\$ 20,645.00

ATTENDU que selon le budget ci-devant
il est requis des dépenses pour un montant de \$39,645.00 pour
l'année 1968 tel que détaillé au budget ci-haut;

ATTENDU que pour solder la différence
entre les revenus non-fonciers et les dépenses il est requis une
somme de \$19,000.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens
fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu
unanimentement qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.00 par
\$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds
imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuel-
lement en force et montrant une valeur imposable de \$1,900,000.00
pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour
l'année 1968 et devant rapporter \$19,000.00.

Et qu'il soit également imposé une taxe
au montant de \$4.00 sur tous et chacun des chalets, maisons, camps,
etc. situés sur le chemin public en bordure des lacs; Labelle,
Brochet, Cameron, des Sucrieries et Caribou ou un tel service est
organisé pour l'enlèvement des déchets ou vidanges durant la saison
1968, soit du 1er mai au 1er décembre.

Il est entendu que cette taxe n'inclus pas
les chalets situés en bordure des lacs Labelle, Brochet, Des Sucrieries
et Caribou situés du côté opposé au chemin public.

Georges Godard, Secrétaire-Trésorier
Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Robert J. J., Maire
Adoptée





7-2-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept février mil-neuf-cent-soixante et huit à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire :

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'enlèvement des déchets au lac Labelle, au lac Brochet, Cameron, des Sucrieries des deux côtés de ce lac.

Et ces soumissions cachetées devront être déposées au bureau de La Corporation le ou avant le 6 mars 1968 prochain, et ce pour la saison commençant le 1er mai et se terminant le 1er décembre 1968 prochain.

Adoptée

Il est résolu que le salaire des employés manuels de cette Corporation soit fixé à \$3.50 de l'heure à compter du 1er février 1968.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER
1967-68

Gérard Valiquette	\$200.88	✓	Napoléon Francoeur	\$40.17	✓
Jean-Paul Brassard	168.14	✓	Jean St-Cyr	226.16	✓
Henri Terreault	230.38	✓	Alcide Boivin	107.16	✓
Raoul Francoeur	172.59	✓	Philippe Lauzon	204.81	✓
Paul-Émile Francoeur	143.93	✓	Guy Lauzon	85.55	✓
Robert Brousseau	177.24	✓	François Labonté	22.48	✓
Michel Brousseau	199.59	✓	Joseph Terreault	46.12	✓

DIVERS:

Commission des Accidents du Travail, contribution année 1967	✓	\$183.79
Gérard Valiquette, loyer de scie mécanique	✓	38.40
Guy Lauzon, " " " "	✓	13.20
Jean St-Cyr, " " " "	✓	28.80
Ministre du Revenu, rentes pour janvier 1968	✓	66.22
Gustave Paradis, réparations de piques	✓	1.00
Maitre de postes de Labelle, timbres postes pour taxes	✓	103.00
Henri Terreault, entretien de chemins	✓	11.25
Roger Terreault, " " " "	✓	10.00
Claude Terreault, " " " "	✓	10.00
Philippe Lauzon, soins médicaux	✓	4.00
Raoul Francoeur, loyer de scie et chaîne	✓	41.60
Auguste Lauzon, gravier et chaîne	✓	10.90
A. Pilon Explosive Enr. dynamite	✓	12.46
Ministère des Richesses Naturelles, loyer du quai	✓	25.00
Daniel Brousseau, entretien de chemins	✓	20.45
Joseph Uldéric Brousseau, " " "	✓	11.79

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Roland Fex, Maire
Paul Brousseau, Sec. Trés.

Adoptée

6-3-68

Province de Québec
Comté de Labelle
Corporation Municipale du Canton de Joly.



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil le mercredi, six mars mil neuf cent soixante et six, à laquelle session sont présents: monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers: Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant le corps complet du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept février min neuf cent soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions soient demandées pour l'enlèvement des déchets au Lac Vert, Lac de La Mine et Lac Baptiste, une fois la semaine le lundi du 1er juin au 1er octobre 1968, et que les personnes suivantes en soient prévenues: Wilfrid David, Jean-Paul Brassard, Yvan Cédilotte, Maurice Labonté, François Labonté, Emile Labonté.

Adoptée.

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au Lac Labelle, de chez Monsieur Maurice Bourdon jusqu'au chemin Bastien soit accordé à Monsieur Robert Saindon pour le prix de \$525.00, aux mêmes conditions que l'an dernier pour la saison 1968, pour le même service.

Adoptée.

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au Lac Labelle à compter de chez Raoul Vennat jusqu'au barrage et en plus des deux cotés du Lac Brochet sur les chemins publics, soit accordé à Monsieur Paul Emile Francoeur pour le prix de \$ 825.00 pour la saison 1968 pour le même service que l'an dernier.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au Lac Cameron et des deux cotés du Lac des Sucrieries soient accordés à Monsieur Roland Nantel pour le prix de \$ 550.00 pour la saison 1968 pour le même service que l'an dernier.

Adoptée



6-3-68

soient acceptés et payés.

Il est résolu que les comptes suivant

Guy Lauzon	Entretien chemins	\$ 32.46 ✓
Henri Terreault	" "	92.18 ✓
Paul-Emile Francoeur	" "	23.60 ✓
Raoul Francoeur	" "	27.35 ✓
Imprimerie Formules Municipale	Papeterie	22.07 ✓
Bureau d'Enregistrement	Avis Mutation	1.60 ✓

Adoptée.

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de Québec de bien vouloir nous obtenir des subventions pour l'amélioration des chemins ci-après énumérés:

Chemin Chapleau, gravelage
Chemin Lac Vert et Lac Baptiste, forme et gravelage
Chemin Lac Bélanger et René Clot, gravelage
Montée Brassard jusque chez Réal Bétiisle, gravelage.
Chemin Lac Labelle, Coté Est, à compter du lot 34 chez Alexandre Terreault jusque chez monsieur Léonidas Desgroseillers, élargissement et gravelage.
Lac Clair, gravelage
Chemin Grenier, gravelage
Et que demande soit faite à l'Héon, Ministre de La Voirie de bien vouloir accorder des octrois suffisants pour la continuation des travaux du Lac Labelle.

Adoptée

Il est résolu que la démission de Monsieur Roland Fex, comme Maire soient acceptés par le Conseil.

Adoptée

Il est résolu qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue le vendredi quinze mars 1968 à huit heures du soir, pour nommer un Maire.

Adoptée.

Il est résolu que cette Corporation demande à la Corporation Episcopale du Diocèse de Mont-Laurier de bien vouloir permettre à la Fabrique de Labelle de vendre à La Corporation du Centre d'Accueil de Labelle le lot no 15 du Village de Labelle pour la somme de \$ 1,000.00 pour la construction d'un Centre d'Accueil à Labelle.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Prochodard
Sec. Trés.

qs
Oscar Saindon, Maire

15-3-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY.



A une session spéciale du conseil Municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le vendredi quinze mars mil neuf cent soixante et huit à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Napoléon Francoeur, pro-Maire, pour nommer un maire en remplacement de Monsieur Roland Fex démissionnaire.

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon conseiller municipal soit nommé maire de cette municipalité en remplacement de monsieur Roland Fex Démissionnaire.

Adoptée.

Il est résolu que la somme de \$ 3,000.00 soit rayé du rôle d'évaluation pour le lot 89 du rang E Canton de Joly, pour un chalet détruit par le feu en novembre 1967 au nom de Hervé Beauary.

Adoptée.

Il est résolu que les propriétés appartenant au collège des Eudistes sur lot 39 rang A, et à Maison de l'Enfance Elena Guerra sur lot 41 A et B, rang A, Canton Labelle soient inscrit comme propriétés non imposables sur le prochain rôle d'évaluation, et que les taxes soient chargés pour l'année 1968.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1967 soit accepté par le Conseil et que la somme de \$ 200.00 soit payée aux vérificateur pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Ceslo Rodard
Sec. Trés.

Oscar Saindon
Maire

15-3-68

Je soussigné Oscar Saindon ayant été nommé Maire du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide,

Oscar Saindon
Maire

Assermenté devant moi à Labelle, le quinzième jour du mois de mars mil-neuf-cent-soixante et huit.

Ceslo Rodard
Secrétaire-trésorier



3-4-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY.

A une session régulière du conseil Municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil, le mercredi, trois avril mil neuf cent soixante et huit, à laquelle session sont présents: monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers: Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire. Il est proposé par le conseiller Napoléon Francoeur que Monsieur Gilles Allard soit nommé conseiller municipal.

Il est proposé en amendement par le conseiller Joseph Brousseau, secondé par le conseiller Maurice Brisson, que monsieur Jean Genet soit nommé conseiller municipal. Etant donné les deux proposition on prend le vote. Ont votés pour l'amendement messieurs Gérard Valiquette, Henri Terreault, Joseph Brousseau et Maurice Brisson.

Ont voté pour la motion principale monsieur Napoléon Francoeur.

Par le vote ainsi donné monsieur Jean Genet est nommé conseiller.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil reconnait et accepte les travaux d'entretien de 34.33 milles de chemin d'hiver 1967-68 dans les limites de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Côme Godard,	prime d'assurance garantie	\$ 15.00 ^
Formules Légales Provinciales Enrg.	Papeterie	10.99 ^
Edgar Leblanc,	Entretien chemin(Camion)	539.00 ^
Auguste Lauzon,	Gravier	38.50 ^
Henri Terreault,	Entretien chemins	64.16 ^
Raoul Francoeur,	" "	27.73 ^
Bastien, Barrière et Associé,	Vérification 1967	200.00 ^
Joseph Brousseau,	Entretien chemins	20.25 ^
Philippe Lauzon,	" "	37.91 ^
Guy Lauzon,	" "	33.55 ^
Jérôme Cormier,	" "	35.02 ^

Adoptée

Il est résolu unanimement qu'un votr de remerciement soit adressé à monsieur Roland Fex pour les services rendue à cette municipalité durant les années qu'il a occupé la charge de conseiller municipal, d'abord et ensuite celle de Maire de notre Canton.

Son esprit de travail, sa ponctualité et l'intérêt qu'il a apporté à ses concitoyens l'ont fait apprécié de tous ceux qui sont venus en contact avec lui de quelque manière que ce soit.

Adoptée.

3-4-68

Il est résolu qu'il soit payé le prix de 50 cents de l'heure à monsieur Henri Terreault, pour le loyer de camion durant le temps qu'il est à l'emploi de municipalité pour les travaux des chemins.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil consens à contribuer à 50% de l'entretien d'une lampe à vapeur de mercure de 400 Watts qui serait posée à l'intersection de la route no-11 et de La route Labelle, La Minerve. La Municipalité de La Minerve pourrait être invité à contribuer pour l'autre 50%.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard
Sec. Trés.

Adoptée. *JA*
Oscar Saindon
Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

1-5-68

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au leû et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier mai mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant de corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois avril mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée comme contribution à la campagne annuelle de la Société Canadienne de La Croix Rouge.

Adoptée

Il est résolu que des travaux de rechargement de gravier soient exécutés sur le chemin du rang "H" sur les lots 22 à 26 aussitôt que les conditions du chemin le permettront.

Adoptée





1-5-68

Il est résolu qu'un ponceau en métal soit posé sur le chemin du lac Vert.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Emilien Charette soit nommé inspecteur et chargé par la municipalité de tuer tous les chiens errants jugés dangereux sur les chemins ou les places publiques de la municipalité de même que sur des terrains autre que celui du propriétaire du chien.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$2,000.00 soit souscrite par cette municipalité à La Corporation du Centre d'Accueil de Labelle Inc. en compte sur la somme de \$4,000.00 qui doit être versée à cette Corporation pendant deux ans pour aidé à la construction d'un foyer d'hébergement pour personnes âgées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Philippe Lauzon, entretien de chemins	\$81.87	^
Edgar Leblanc, " " " camion et chargeur	770.00	^
Joseph Brousseau, gravier	5.00	^
Auguste Lauzon, " "	50.00	^
Centre d'Accueil de Labelle Inc. Transfert de fonds	2,000.00	^
Léo Miljours, entretien de chemins	6.00	^
Gilbert Paquette, régistrateur	2.30	^
Claude Laporte, transport de pierre	45.00	^
Robert Labonté, entretien de chemins	3.00	^
Gaston Bélisle, " " "	67.46	^
Joseph Brousseau " " "	80.25	^
Henri Terrault " " "	90.18	^
Raoul Francoeur " " "	20.45	^
Jean Paul Brassard " " "	35.02	^
Wilfrid David " " "	11.79	^
Guy Lauzon " " "	23.39	^
Jérôme Cormier " " "	19.01	^
Damien Robert " " "	6.00	^
Sinaï Brousseau " " "	27.00	^
Gérard Laurin " " "	33.00	^
Joseph Uldéric Brousseau " " "	73.50	^
Daniel Brousseau " " "	145.55	^
Jean Godard " " "	88.70	^
Germain Godard " " "	23.58	^
Car mel Godard " " "	23.58	^
Claude Laporte " " " Caribou	60.00	^
Ministère des Terres & Forêts, droit coupe lac xxxxxx	212.67	^ Chèque
Ministère du Revenu, rentes pour mars et avril	34.24	^
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation avril 1968	1.80	^

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

C. Godard
Sec. Trésorier *Oscar Saindon* Maire

8-5-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton de Joly tenue à l'hotel de Ville de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi huit mai -mil-neuf-cent-soixante et huit pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs ;
Henri Terreault au siège No. 3
Jean Genet , au siège No. 4
Napoléon Francoeur, au siège no. 5
tous trois sortant de charge.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant-midi, le président donne lecture de l'avis public de convocation de la dite assemblée et du procès verbal d'icelle et requiert messieurs les électeurs présents à proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux en remplacement de messieurs Henri Terreault, Jean Genet et Napoléon Francoeur;

Il est proposé par monsieur Oscar Baidon Secondé par monsieur Gérard Valiquette que les personnes suivantes soient mises en nomination aux charges de conseillers municipaux du Canton de Joly;

Au siège No. 3 monsieur Henri Terreault, cultivateur
Au siège No. 4 monsieur Jean Genet , bourgeois
Au siège No. 5 monsieur Napoléon Francoeur , cultivateur

Advenant l'heure de midi, le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux ;

Au siège no. 3 monsieur Henri Terreault
Au siège No. 4 monsieur Jean Genet
Au siège No. 5 monsieur Napoléon Francoeur

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges ~~jeux~~ proclame ces trois personnes élues par acclamation comme conseillers municipaux du Canton de Joly.


Georges Godard

Président d'élection



5- 6- 68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq juin mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier mai mil-neuf-cent soixante et huit soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que monsieur Yvon Cormier soit avisé de ne pas construire, ou de ne pas continuer les travaux de construction d'un chalet d'été en bordure du lac Labelle à l'endroit où les travaux sont déjà commencés parce que cette construction vient en contravention avec le règlement de construction numéro ~~xxx~~ 88 de la municipalité à cause de la distance du chemin public de la fosse sceptique avec le lac Labelle.

A défaut par lui de faire cesser ces travaux et de démolir les ouvrages déjà commencés, des procédures judiciaires seront prises contre lui sans autre avis.

Adoptée

Il est résolu qu'un sursis de 30 jours, à compter du 1er juin 1968 sera accordé à messieurs Gaston Dumoulin et Roger Arei pour déplacer leurx construction non conforme au règlement précité.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accorde à la paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle la permission de prendre sur les bords du chemin public et front des lots 19 et 20 du rang "H" Canton de Joly, le bois nécessaire au chauffage de l'Eglise d'Hiver prochain, il est entendu que ce sera le bois déjà coupé pour la construction du nouveau chemin.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir remplacer par un tuyau en métal le pont de bois déjà construit sur le lot no. 35 du rang "H" sur le ruisseau Noir et qui est encore défectueux.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Emilien Charette, entretien de chemins

\$9.75 /

5-6-68



Les Produits Ciment de l'Annonciation	\$99.80	^
Aimé Laporte, camion et Bull Dowzer	191.00	^
Claude Laporte " et chargeur	466.50	^
André Paiement "	140.00	^
Fernando Machabée "	76.00	^
Gaétan Bélanger "	103.50	^
Edgar Leblanc "	59.50	^
Germain Paiement "	40.00	^
Philippe Lauzon, entretien chemins	86.13	^
Guy Lauzon " "	65.33	^
Jérôme Cormier " "	11.62	^
Jean Paul Brassard " "	24.00	^
Wilfrid David " "	7.50	^
Gérard Valiquette " "	32.80	^
Léo Miljours " "	8.90	^
Paul-Émile Francoeur " "	28.30	^
Gérard Laurin " "	4.50	^
Daniel Brousseau " "	31.20	^
Joseph Brousseau " "	151.00	^ 137.50
Jean Lauzon Gravier	11.00	^
Damien David, inspecteur du bâtiment	16.70	^
Fernando Machabée , entretien de chemins d'hiver \$	8,457.50	^
W, Galipeault, transport " " " "	125.00	^
Ministre du "evenu, rentes pour le mois de mai 1968	20.78	^

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

George Godard
Secrétaire Finances

Oscar Saindon

19-6-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi dix-neuf-juin mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur Oscar Saindon, Maire;

L'Assemblée convoquée par monsieur le Maire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Constructions non conformes au règlement no. 28.



19-6-68

Il est résolu que monsieur Maurice Bourdon soit avisé de démolir dans un délai de 8 jours le perron ou galerie qu'il a construit sur le chemin public en front de sa propriété, le lot no. 18 du rang "C" Canton de Joly, au lac Labelle.

A défaut de se conformer à cet ordre du conseil par monsieur Bourdon, des procédures judiciaires seront prises contre lui, sans plus de délai et sans autre avis.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Oscar Saindon

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

3-7-68

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois juillet mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée des cinq et dix neuf juillet mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'un délai d'un mois soit de nouveau accordé à messieurs Roger Arel et Gaston Dumoulin pour le déplacement de leur bâtisse construite trop près de la rive du lac Labelle. Et ce afin de pouvoir s'assurer du tracé officiel de la nouvelle route en projet de construction à l'endroit ou pourrait être placé ces bâtisses.

Adoptée

3-7-68



Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir reprendre à la charge du dit Ministère l'entretien du Quai Jubinville abandonné par le Gouvernement d'Ottawa depuis dix ans, et laissé à la charge de la municipalité.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Léo Cadieux, député du Comté à Ottawa le prier de bien vouloir se rendre à cette demande suivant promesse faite aux membres du conseil lors de sa visite à Labelle avant l'élection fédérale du 25 juin dernier.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir continuer les travaux de construction du chemin déjà commencé sur le coté Est du lac Labelle attendu que la municipalité a obtenu des propriétaires riverains, en front de ce chemin les droits de passages requis pour l'élargissement, le redressement et l'amélioration de cette route.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Maitre de Postes de Labelle, timbres-postes	\$39.00	^
Raoul Francoeur, entretien de chemins	10.50	^
Paul-Emile Francoeur " " "	32.25	^
Edgar Leblanc " " " camion, gravier	777.00	^
Joseph Brousseau, gravier	10.00	^
Emile Millette, "	22.00	^
Léo Miljours, entretien de chemin	4.50	^
Daniel Brousseau " " "	12.50	^
Le Flambeau, annonce	12.50	^
Robert Saindon, inspecteur agraire	3.00	^
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation	2.20	^
Maurice Brisson, boîtes à vidanges	56.79	^
R. W. Keiserlinghk, matériaux	6.50	^
Bastien, Barrière et Associés, vérification 1967	207.84	7.84 ^
Ministère du Revenu de La Province (rentes juin 1968)	9.72	^
Joseph Uldric Brousseau, entretien de chemins	2.25	^
Joseph Brousseau, " " "	2.25	^

Adoptée

ATTENDU que l'industrie forestière est la principale industrie susceptible de procurer des emplois à un plus grand nombre de personnes, soit pour la coupe, le transport et la transformation du bois.

ATTENDU qu'il existe au Village de Labelle une scierie moderne, propriété de Émeric Bergeron & Fils, et ce depuis de nombreuses années, que cette scierie est alimentée par le bois provenant des concessions forestières de de Campagne Canadienne de Papier du Canada, dans la région, et que dans les limites du secteur qui est attribué à cette scierie la réserve de bois s'épuise rapidement.



3-7-68

IL EST RESOLU que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Terres & Forêts du Québec de bien vouloir autoriser les officiers de son ministère à garantir à la Compagnie Eméric Bergeron & Fils de Labelle, pour une période minimum de dix années la coupe d'une quantité de deux millions et demi de bois franc et de bois mou afin de permettre aux propriétaires de cette industrie d'améliorer et de perfectionner la scierie et d'y ajouter les machineries et accessoires requis permettant de sortir un produit fini du bois provenant de nos forêts et ainsi procurer un plus grand nombre d'emplois aux ouvriers de Labelle.

Etant donné que cette industrie procurait le gagne pain d'environ cinquante familles de Labelle et de la région il est de première importance qu'elle continue ou plutôt augmente ses opérations et sa production à Labelle.

Adopté.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard *Napoléon Francoeur*
Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Napoléon Francoeur ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Napoléon Francoeur

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et huit.

Georges Godard

Secrétaire-trésorier



Je soussigné Henri Terreault ayant été élu conseiller municipal, au siège no. 3, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henri Terreault

Assermenté devant moi à Labelle, ce cinquième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et huit.

Leclerc
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Jean Genet, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 4, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jean Genet

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et huit.

Leclerc
Secrétaire-trésorier



7-8-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept août mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Alcide Boivin, maire et messieurs les conseillers; Napoléon Francoeur, Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Jean Genet, ~~XXXXX~~ et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois juillet mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'un avis soit donné à monsieur Robert Saindon de bien vouloir faire l'enlèvement des déchets à tous les camps, chalets ou maisons situés sur le parcour qui lui est assigné de par son contrat avec la corporation, à défaut de quoi la corporation fera faire le transport aux frais de l'entrepreneur sans autre avis, et les montants ainsi payés seront retenus du montant total revenant à l'entrepreneur à la fin de la saison.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Claude Terreault, inspecteur de Voirie de bien vouloir démolir ou faire démolir le perron et l'escalier construits sur le chemin public près de la maison de monsieur Maurice Bourdon, et ce sans délai.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$85.74 soit payée au Ministère des Terres & Forêts pour les dépenses occasionnées par l'incendie au dépotoir du lac des Sucrieries allumée par monsieur Roland Nantel afin de nettoyer les abords du chemin public.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Joseph Brousseau, gravier pour chemins	\$7.00 ^
Philippe Lauzon, entretien de chemins	45.00 ^
Jean XS-Cyr, fils	7.00 ^
Sylvio Nantel, cloture de chemin	144.00 ^
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemin	28.50 ^
Ministre du Revenu, rentes pour juillet	10.08 ^
Côme Godard, prime assurances responsabilité civile	243.10 ^
Jérôme Cormier, entretien de chemins	16.50 ^
Edgar Leblanc, " " " camion	272.00 ^
Ministère des Terres et Forêts, feu du lac des Sucrieries	85.74 ^

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard
Sec. Trés.

Adoptée
Jean Saindon, Maire

4-9-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre septembre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brissou, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept août mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edgar Leblanc soit avisé de poser quelque voyage de gravier dans les côtes sur le chemin entre le lac Vert et le lac Caribou.

Adoptée.

Il est résolu que les assemblées régulières du conseil de cette municipalité commencent à huit heures du soir et se terminent à 10 heures du soir à moins de circonstances spéciales, et hors de l'ordinaire.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Léo Miljours, entretien chemins	(érochage)	4.50	^
Robert Brousseau, " " " " " "	fauchage	24.00	^
Damien Davies, " " " " " "	"	48.00	^
Normand Francoeur, " " " " " "	"	6.00	^
Paul-Emile Francoeur, " " " " " "	"	114.00	^
Raoul Francoeur, " " " " " "	"	120.00	^
Henri Leggett, contribution à la construction d'un pont		100.00	^
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1968		692.55	^
Ministère des Finances, compte sur dette Ass. Publique		500.00	^
Ministère de La Famille, compte sur dette (placement)		500.00	^
Formules Municipales (papeterie évaluation)		21.17	^
Normand Barrière, entretien de chemins (Fossés)		240.00	^
Aurèle Plouffe, " " " " " "		15.45	^
Oscar Saindon, divers déplacements		46.50	^
Damien Davies, inspecteur du bâtiment		11.30	^
Gérard Valiquette, travaux lac Labelle avec scie mécanique.		40.50	^
Thomas Millette, fauchage de chemins		20.00	^
Jérôme Cormier, entretien de chemins		27.00	^
Joseph Brousseau, " " " " " "		7.50	^
Daniel Brousseau, " " " " " "		14.50	^
Ministère du Revenu, rentes pour septembre 1968		14.54	^
Robert Saindon, inspecteur agraire, clôture Léonenko		3.00	^

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard *Oscar Saindon*
Sec. Trés. *Sec. Trés.*



2-10-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux octobre mil-neuf-cent-soixante et huit, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Jean Genet, Napoléon Francoeur et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que monsieur Claude Suppère soit avisé de nettoyer la calvette qui traverse sur son terrain laquelle est remplie de pierre et peut être la cause de dommages au chemin le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que deux feuilles de tuyau de ciment soient fournies à monsieur Edouard Léonard pour allonger le ponceau d'entrée de sa maison pour que l'autobus scolaire puisse tourner sans difficulté à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil renouvelle la demande déjà faite à l'Honorable Léo Cadieux afin que le Ministère des Travaux Publics d'Ottawa prenne le quai Jubinville à sa charge pour entretien à l'avenir après avoir remboursé à la municipalité le coût d'achat de ce quai et des travaux de transformation exécutés depuis que le gouvernement fédéral s'en est départi.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien Davies, Inspecteur de bâtiments	\$ 2.30	^
Banque Provinciale du Canada, remboursement emp.	\$5,752.00	^
Paul-Emile Francoeur, évaluation 1968 7 jours	105.00	^
Edouard Léonard " " "	105.00	^
Auguste Lauzon " " "	105.00	^
" " loyer auto 461 milles à .10c	46.10	^
Georges Godard, évaluation et loyer de chaloupes	122.00	^
Jean Godard, entretien de chemins	179.92	^
Philippe Lauzon " " "	179.92	^
Damien David " " "	32.56	^
Jérôme Cormier " " "	60.85	^
Commission des Accidents du Travail, prime	275.81	^
Bureau d'enregistrement, avis de mutations sept.	2.80	^



2-10-68

Raoul Francoeur, entretien de chemins	\$106.16	^
Paul-Emile Francoeur " " "	210.41	^
Normand Francoeur " " "	23.60	^
Léo Miljours " " "	5.25	^
Ministre du Revenu, rentes pour septembre	24.50	^
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	41.50	^
Formules Légales Provinciales, avis de taxes	61.67	^

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec. Trésorier

Jean Daindon
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

6-11-68

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six novembre mil-neuf-cent-soixante et huit à laquelle session sont présents; monsieur ^{Jean Daindon} ~~Alice Bevilin~~, maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Jean Genet, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux octobre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la démission de monsieur Claude Terreault comme inspecteur ~~de~~ voirie pour les rangs; A., B, D, E, et I, Canton Labelle et I Canton La Minerve soit acceptée par le conseil, et que monsieur Paul-Emile Francoeur soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de monsieur Terreault pour le même arrondissement.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation dressé par les estimateurs pour l'année 1968 soit accepté et homologué par le conseil.

Adoptée



~~8-11-68~~
6-11-68

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jean-Paul -Brassard, vidanges lac Vert et Lac Baptiste	\$160.00 ^
Raoul Francoeur, entretien de chemin	131.37 ^
Paul-Emile Francoeur, " " "	129.12 ^
Edgar Leblanc, " " "	105.00 ^
François Labonté, " " "	10.50 ^
Damien Davies, inspection de bâtiments	2.10 ^
Laurent Laporte, entretien de chemins	27.50 ^
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau à calvettes	98.66 ^
Ministre des Finances, rentes pour octobre 1968	33.02 ^
Maitre de Postes, frais enrégistrement, avis de taxes	17.02 ^

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Ces Codard
Sec. Trés.

Oscar Sandon
Maire.

4-12-68

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre décembre mil-neuf-cent-soixante et huit à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Sandon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genest, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six novembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Fernando Machabée, entrepreneur soit avisé d'ouvrir régulièrement les chemins à son entretien durant l'hiver 1968-69 et ce tel que mentionné au contrat qu'il a signé avec la corporation, à défaut de quoi ces travaux seront exécutés par la corporation aux frais de l'entrepreneur.

Adoptée

4-12-68



Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée au Comité des Loisirs de Labelle pour aider à l'organisation du dépouillement d'un arbre de Noël pour les enfants de la paroisse et que le même montant soit voté pour la contribution de la municipalité au prêt d'honneur.

Adoptée

Il est résolu que le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes municipales soit fixé à (8%) huit pour cent pour l'année 1969.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Robert Saindon, enlèvement des déchets pour l'année 1968	\$525.00	^
Paul-Emile Francoeur, " " " " " "	825.00	^
Roland Nantel " " " " " "	550.00	^
Maitre de postes de Labelle, tãmbres d'assurance chômage	58.00	^
Corporation du Village de Labelle, loyer Hotel de Ville 1968	250.00	^
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	83.26	^
Raoul Francoeur, " " " " " "	83.26	^
Formules Municipales Limitée, feuilles rôle évaluation	11.19	^
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	59.42	^
Daniel Brousseau, " " " " " "	6.00	^
Léo Miljours, " " " " " "	4.50	^
Oscar Saindon, construction de chemins et inspection	36.00	^
Joseph Brousseau, entretien de chemins	6.00	^
Joseph Uldéric Brousseau, " " " " " "	7.50	^
Jérôme Cormier, " " " " " " (Ch. 289)	15.00	^
Ministre du Revenu, rentes pour novembre 1968	12.64	^

Adoptée

Il est résolu que les propriétés ci-après énumérées soient mises en vente pour taxes par le conseil du comté de Labelle, lors de la prochaine vente en mars prochain, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 25 décembre 1968 prochain;

Réal Bélisle, Edes lots 5,6,7,8,9, 10 rang "G" Joly Taxes 1967 et 68	\$119.89
André Brisson P-16 E et F. rang "G"	\$344.51
Succession Léopold Brière, p-25-E rang "H"	" 46.49
Charles Borasso, p-lot 41- Rang "G"	" 252.25
Jean-Guy Brennen, Lor 15-b.7 rang "N" "N"	" 24.54
Camille Courval, xxx 16-B-9 " "N"	" 41.84
Roger Courval 16-b-1 " " N	" 16.70
René Daigle 18 rang E	" 48.20
Paul Guilner 11 rang J	" 32.18
Germain Godard 21,27-28 rang XX i"	" 84.77



4-12-68

Mme. Armand Gagnon	P-2 rang "A"	\$65.33
Michel Guerassimenko	126 rang "F"	39.60
Richard Roberts	16-b-11 rang "N"	\$49.81
J. M. Hanes	117 rang "E"	41.15
Jean Pierre Légaré	27 rang E	31.69
André Labrèche	P-55, rang "1"	46.49
Richard Leduc	115 rang "F"	21.43
Winfried Mahlick	200 rang "F"	21.90
Mme. Georges Paré	P-23 a rang "H"	19.18
Edmond J. Piercy	48 rang "R"	21.43
Herbert Ruff	P-31 rang "A"	19.83
Léon Steinburger Mme.	3 6 rang "F"	54.38
Jacques Taliodoros	7 rang J P-22 Rang B	2 8.02

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Oscar Saindon
Sec. Trés

Adoptée

Oscar Saindon

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE
DU CANTON DE JOLY

2-1-69

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le jeudi deux janvier mil-neuf-cent-soixante et neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brûsson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genêt, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre décembre mil-neuf-cent-soixante et huit soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

Comité des Loisirs de Labelle, souscription pour arbre de Noël	25.00
C entre d'accueil de Labelle Inc. Souscription	\$1,000.00
Corporation du Comté de Labelle, entretien de chemins de comté	128650
Ministre du Revenu, rentes pour décembre 1968	9.72
La Revue Municipale, abonnement pour l'année 1969	35.00

Adoptée

Il est résolu que les lots numéros 31-5 et soient inscrits comme valeurs non imposable au rôle d'évaluation au lieu d'être inscrit comme valeur imposable avec évaluation de \$300.00, et ce parce que ce sont deux rues privées.

Adoptée

